

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ARLES
COMMUNE DE MOLLEGES

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 22
Représentés	: 00
Votes pour	: 22
Votes contre	: 00
Abstentions	: 00

Séance du 1^{er} octobre 2026

Date de convocation : 25 septembre 2026

Objet : Demande d'aide au Département dans le cadre du dispositif Opération façade

N°2026-10-01-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le premier octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Mollégès, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Corinne CHABAUD, Maire. Monsieur Benoit FABRE a été élu secrétaire de séance.

Présents : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Sandrine DESSAUD

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le département propose une nouvelle aide aux communes pour la mise en valeur des centres anciens et des paysages de Provence. Ainsi les communes qui décident d'accorder une subvention à leurs habitants pour la rénovation de leurs façades peuvent bénéficier d'une subvention de 70% du montant de l'aide accordée. Cette aide doit s'inscrire dans un cadre réglementaire départemental défini avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône de Bouches-du-Rhône et représenter pour le particulier un montant minimum de 50% du montant des travaux dans la limite d'un coût plafond au m² (200€/m² pouvant être porté à 300€/m² selon la complexité technique de la rénovation).

Par délibération du 8 juillet 2021 la commune de Mollégès a approuvé son adhésion au dispositif départemental d'aide à la rénovation des façades en centre-ville et adopté le règlement d'attribution et les recommandations architecturales et techniques qui en définissent ses modalités d'intervention.

Par délibération n°2026-01-21-11 le conseil municipal a décidé de suspendre temporairement le dispositif « opération façade ».

Néanmoins, l'ensemble des projets ayant eu un début de commencement antérieur à cette date pourront bénéficier du dispositif dans les conditions initialement fixées.

Ainsi, Madame le Maire a été saisie pour le ravalement de 1 immeuble correspondant à 1 demande de subvention soit un montant accordé de 3702€.

Le dossier a été jugé complet et recevable par le comité technique qui s'est réuni en mairie le 3 septembre 2026.

Le détail du dossier et de la subvention figure en annexe 1 du présent rapport.

Le versement des subventions par la commune est subordonné au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et des justificatifs de dépenses correspondantes et au respect par le bénéficiaire des prescriptions architecturales et techniques.

DÉLIBÈRE :

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 013-211300645-20261001-2026100104-DE



Article 1 : attribue les subventions aux propriétaires privés, dont la liste est jointe en annexe 1 pour un montant global de 3702 €,

Article 2 : sollicite la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70 %, soit un montant de 2 591 € au titre du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence,

Article 3 : autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.

Délibéré en séance les jours mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents

Mollégès, le 1er octobre 2026
Le Maire,
Corinne CHABAUD



ANNEXE à la délibération du Conseil Municipal
Partenariat commune de Mollégès - Conseil départemental des Bouches-du-
Rhône / CAUE 13

Nom de la rue	Nombre de façades	Nombres de bénéficiaires	Subvention accordée par la ville	Taux	Subvention sollicitée au DEPARTEMENT (70%)
Avenue des paluds	1	1	3 702 €	70%	2 591 €
TOTAL	1	1	3702	-	2 591 €